

Communiqué de presse

BREVET BELGE RELATIF A LA PATE DE SPECULOOS LOTUS **BAKERIES: LA SOCIETE N'IRA PAS EN APPEL**

Le 20 janvier dernier, le tribunal de commerce de Gand avait annulé à l'issue d'une procédure juridique le brevet belge relatif à la pâte de speculoos détenu par Lotus Bakeries.

Lotus Bakeries a décidé de ne pas interjeter appel contre cette décision.

Compte tenu de l'exquise expérience gourmande associée à sa pâte de speculoos, Lotus Bakeries est convaincue que le retrait du brevet n'aura pratiquement aucun impact sur la position de la pâte de speculoos Lotus sur le marché.

Lotus Bakeries en quelques mots

Lotus Bakeries se concentre sur des spécialités authentiques dans le secteur de la biscuiterie et de la pâtisserie, comme le speculoos, le pain d'épices/l'ontbijtkoek, les spécialités de pâtisserie, les gaufres et le pepparkakor. Lotus Bakeries, dont le siège social est établi en Belgique, est une entreprise dynamique d'envergure internationale qui possède des sites de production en Belgique, aux Pays-Bas, en France, en Suède et au Canada, des organisations de vente dans neuf pays européens et aux Etats-Unis/Canada ainsi qu'un département exportation pour les autres pays. Fort d'un effectif de 1231 personnes, le Groupe produit et vend, sous les marques Lotus, Peijnenburg et Anna's, des produits savoureux d'excellente qualité. Ayant pu conserver un équilibre parfait entre tradition et innovation, Lotus Bakeries offre au consommateur un assortiment de produits unique en son genre. Le Groupe clôture l'exercice 2010 sur un chiffre d'affaires de 264,8 millions d'EUR. Les actions Lotus Bakeries sont cotées sur Euronext Bruxelles.

Pour plus d'information, veuillez prendre contact avec : Matthieu Boone, CEO

tél. + 32 9 376 26 02

Pour en savoir plus sur Lotus Bakeries : www.lotusbakeries.com.



